

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2164

5 septembre 2013

SOMMAIRE

Alfa Treasury Services S.A.	103851	Information Business Integration A.G. ..	103847
Altice Holdings S.à r.l.	103850	Invenergy Poland Holdings S.à r.l.	103844
Altice Pool S.à r.l.	103851	INVISTA France Investments S.à r.l.	103850
Ambrent Investments S.à r.l.	103851	Invista S.à r.l.	103849
America Corporation International S.à r.l.	103850	Kellogg Lux V S.à r.l.	103848
Erasmus Indicia S.A.	103853	Kemon S.A.	103849
G3 Holdings S.à r.l.	103845	LaSalle UK Ventures Property 4	103827
Hansteen Dormagen S.à r.l.	103844	Le Bassia S.à r.l.	103827
Hansteen Germany (4) S.à r.l.	103844	Le Lac S.A.	103849
Hansteen Germany (5) S.à r.l.	103845	Letman S.A.	103826
Hansteen Germany (6) S.à r.l.	103845	Letterone Treasury Services S.A.	103851
Hansteen Germany Holdings S.à r.l.	103845	Leverlake S.à r.l.	103827
Hansteen Gottmadingen S.à r.l.	103846	Michelangelo Sicav	103827
Hansteen Hannover S.à r.l.	103846	Micrologics S.A.	103828
Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.	103847	Noel International S.A.	103827
Hansteen Tegel S.à r.l.	103846	NSS Sub Feeder S.à r.l.	103843
Hansteen Viersen S.à r.l.	103846	OI-Incentive 2 S.A.	103829
Hansteen Waldstrasse S.à r.l.	103847	Open Text SA	103838
Happy House S.à r.l.	103826	Orchard Capital S.à r.l.	103843
Health Systems S.A.	103826	Platina Participations S.A.	103828
Henri GILSON SA	103846	Puzzle GP S.à r.l.	103843
Herd Investments Portfolio S.à r.l.	103847	Quilvest	103829
Heyn 1 S.à r.l.	103845	Simon KP II S.à r.l.	103853
H.I.G. Luxembourg Holdings 32 S.à r.l. ..	103826	Slovtop S.à r.l.	103870
H Park 1 S.A.	103844	Solartec S.à r.l.	103867
H Park Holdings S.A.	103843	Soldanelle S.A.	103867
H Park Holdings S.A.	103843	Soparinvest Holding S.A.	103867
Hyridia	103848	Traxys Europe S.A.	103872
Immotourisme S.A.	103848	Woiewer R6 S.A.	103870

H.I.G. Luxembourg Holdings 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.216.

—
Par résolutions signées en date du 22 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet au 17 mai 2013;

- nomination de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, avec effet au 17 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097911/15.

(130119205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Happy House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 68-70, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 146.139.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013097933/13.

(130119387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Health Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 36-38, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 67.057.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097940/10.

(130118936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Letman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.461.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 18:15 heures

Sixième Résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement 51 Avenue de la Gare L-1611 en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Septième Résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., demeurant professionnellement 57 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013098093/16.

(130119228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Le Bassia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.971.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098069/10.

(130118544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

LaSalle UK Ventures Property 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098068/10.

(130118892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Leverlake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 143.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leverlake S.à r.l.

Référence de publication: 2013098073/10.

(130119108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Noel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 86.251.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100845/10.

(130121995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Michelangelo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MICHELANGELO SICAV
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013100825/14.

(130122374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Micrologics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 48.723.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la société le 27 juin 2013

L'Assemblée constate l'expiration des mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Cortolezzis Mario, né le 12 septembre 1955 à Udine (Italie), demeurant à L-2441 Luxembourg, 215, rue de Rollingergrund;
- Monsieur Chopin Jacques, né le 24 octobre 1946 à Paris (France), demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux;
- Monsieur Lichter Stephan, né le 14 novembre 1968 à Bitburg (Allemagne), demeurant à D-54668 Ferschweiler, Lichterhof

L'Assemblée constate également la démission des Commissaires aux Comptes:

- M. Cornet Jean, domicilié au L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}
- La Fiduciaire Becker+Cahen, domicilié au L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

L'Assemblée nomme Monsieur Cortolezzis Mario, précité, administrateur de la société, à dater du 27 juin 2013.

L'Assemblée nomme Monsieur Chopin Jacques, précité, administrateur de la société, à dater du 27 juin 2013.

L'Assemblée nomme la Fiduciaire Intercommunautaire S.à R.L., L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce sous le numéro B67480, Commissaire aux comptes à dater du 27 juin 2013.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2018

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MICROLOGICS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2013100826/28.

(130122484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Platina Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.318.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juillet 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Henri REITER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur John ELLIOTT, avec adresse professionnelle au 20, Manchester Square, W1U 3PZ Londres, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013100888/26.

(130122018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Quilvest, Société Anonyme.

Capital social: USD 44.989.630,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

Extrait de la résolution prise à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 26 avril 2013

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'assemblée générale de la société en date du 14 juin 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2013 a réélu Monsieur Alvaro Sainz de Vicunia, 9, C/José Fardasano Baos, Edificio Gorbea 3, E-28016 Madrid et Monsieur André Elvinger, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg, comme administrateur de la Société, Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Robert Kneip, 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, administrateur de la société. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.

En date du 13 juin 2013, M. Ramon de Oliveira-Cezar, Park Avenue 580, New York NY -10065, Etats-Unis a donné sa démission avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale a élu Réviseur d'Entreprises agréé de Quilvest pour l'exercice 2013, KPMG Audit S.à.r.l., 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'Assemblée a nommé KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Réviseur d'Entreprises agréé pour les comptes consolidés de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100903/26.

(130121971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

OI-Incentive 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.706.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), a société d'investissement en capital à risque under the form of a company limited by shares, established and having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 116814,

here represented by Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal; the said proxy, signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the appearing sole shareholder and all those who may become shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "OI-Incentive 2 S.A." (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares at a par value of EUR 10.- (ten Euros) each, comprising:

- 3.100 Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and
- 0 Ordinary Class B Shares (Class B Shares).

5.2. The authorized capital is set at EUR 100,000,000.- (one hundred million Euros) divided into 10,000,000 (ten million) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, comprising Ordinary Class A Shares (Class A Shares) and Ordinary Class B Shares (Class B Shares). The Ordinary Class A Shares will be issued with a share premium to be determined during any increase of the capital.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years ending on June 28, 2018, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

5.7. The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

5.8. A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

5.9. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.10. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the Company.

Art. 6. Meetings of shareholders - General.

6.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

6.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, requests the formal approval of the general meeting of shareholders.

6.3. Any general meeting of shareholders shall be convened as set forth in the Law.

6.4. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

6.5. Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shareholders present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the shareholder commitments may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

6.6. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to take part in any meeting of shareholders.

6.7. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, who need not to be shareholders of the Company.

7.2. However, if the Company is set up by a single shareholder or if, at a general shareholders meeting, it is acknowledged that the meeting includes no more than one sole shareholder; the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting evidencing that there is more than only one shareholder.

7.3. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall stay in office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

7.4. If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying-out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

7.5. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted in a general shareholders meeting.

7.6. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies which shall remain in office until the next general meeting of shareholders or convene a general shareholders meeting for their immediate replacement.

7.7. The directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

7.8. The Board may, upon previous authorization by the shareholders' meeting, issue convertible bonds under the form of nominative certificates or bearer certificates, payable in any currency. The Board will determine the nature, issue price, interest rate, terms and conditions for issue and repurchase, as well as all other conditions of the issue. In case of nominative certificates, a register will be held at the registered office.

Art. 8. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. Procedural aspects.

9.1. In case of plurality of directors, the board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. Whatever the composition of the board of directors is, the Chairman may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except

in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail. No notice shall be required for board of directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the board of directors.

9.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by fax, telegram or electronic mail another director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

9.4. In case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present at the meeting of the board of directors.

9.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting.

9.6. Written resolutions signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the board of directors.

9.7. For the purposes of these Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded by the minutes of the meetings to be signed by two of the Directors present at the meeting. The signature of any directors participating by tele- or vidéoconférence shall be affixed by the person instructed therefore during such video- or conference call

10.2. The resolutions adopted by the sole director shall be recorded by the minutes signed by the sole director.

10.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the chairman and the secretary or by any two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

11.3. Such delegation in favor of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the general meeting on the salary, fees and any advantages granted to managing director.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any person to whom any signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by Law who need not to be shareholder of the Company. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending of up to six years.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 15. Dissolution and Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

15.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual General Meeting of shareholders.

17.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 27th day of the month of March at 10.00 a.m.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the December 31, 2013.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in 2014.

Subscription - Payment

The Articles of the Company thus having been established, the three thousand one hundred (3,100) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended have been duly observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.).

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of Directors is fixed at THREE (3).

2. The following are appointed Directors:

- Mrs. Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Mrs. Sarah LOBO, Master of Commerce, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; and

- Mrs. Virginie DERAÏNS, employée privée, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Unless renewed, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2019.

3. Has been appointed statutory auditor:

The public limited company "ERNST & YOUNG", established and having its registered office in L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 47771.

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

4. The registered office of the Company is established in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116814,

ici représentée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «Ol-Incentive 2 S.A.» (la «Société»), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, soit par l'émission d'emprunts ou de financements publics ou privés, avec intérêts ou par participation aux profits

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5.- Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cent) actions de Classe A d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, divisé en:

3.100 Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A), et

0 Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B).

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 100.000.000,- (cent millions d'Euros) qui sera divisé en 10.000.000 (dix millions) d'actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune, réparti en Actions Ordinaires de Classe A (les Actions de Classe A) et en Actions Ordinaires de Classe B (les Actions de Classe B). Les porteurs d'actions Ordinaires de Classe A paieront une prime d'émission, dont le montant sera déterminé à chaque augmentation de capital.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 28 juin 2018, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'adminis-

tration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

5.7. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

5.8. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

5.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.10. Toute prime d'émission peut être distribuée par l'assemblée générale des actionnaires sous la forme de la distribution des réserves libres de la Société.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Général.

6.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

6.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

6.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

6.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

7.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

7.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

7.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

7.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenues lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 8. Indemnisations.

8.1. La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il est administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé par telle action, procès ou procédure responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

8.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, lesquels seront signés par deux des administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur-délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le vingt-septième jour du mois de mars à 10.00 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

- Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte; et

- Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "ERNST & YOUNG", établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771.

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

4. Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100856/514.

(130121992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Open Text SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

In the year two thousand and thirteen, the twelfth day of the month of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Open Text SA (formerly known as Open Text S.à r.l.), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under

number B. 154208, incorporated pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America and whose registered office, principal establishment and central administration has been transferred from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 21 August 2010 number 1710. The articles of association have been amended for the last time on 13 March 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1149 on 15 May 2013 (the "Company").

The meeting was opened at 8.45 a.m., with Mr. Fabio De Tommasi, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs. Nadia Bonnet, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Brian Gillot, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its amount of one billion and ninety-one million four hundred thousand nine hundred fifty-one United States dollars (USD 1,091,400,951) to an amount of one billion ninety-seven million six hundred sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,097,662,415) through the issuance of six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four (6,261,464) non-voting mandatory redeemable preferred B shares;

2. Decision to amend article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above item 1 of the agenda; and

3. Miscellaneous.

II- That the shareholders represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing party will also remain annexed to this deed.

III- That all the one billion and ninety-one million four hundred thousand nine hundred fifty-one (1,091,400,951) shares representing the entire share capital of the Company of an amount of one billion and ninety-one million four hundred thousand nine hundred fifty-one United States dollars (USD 1,091,400,951) are represented at the present meeting so that the meeting which the shareholders have had due notice of can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

In consideration for the intended share capital increase, the Company has approved a contribution in kind from Resonate KT Limited, a private limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, with its registered office at 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 05132989 ("RKT") of all its rights and interests in the assets as listed in the annex of the asset transfer and allocation agreement entered into by and between (i) the Company, as transferee, and (ii) RKT, as transferor, on 9 July 2013 and with effective date as of 12 July 2013 (the "Asset Rights"), for an aggregate amount of seventeen million four hundred thousand United States dollars (USD 17,400,000).

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four United States dollars (USD 6,261,464) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one billion and ninety-one million four hundred thousand nine hundred fifty-one United States dollars (USD 1,091,400,951), represented by five hundred and sixty-four million seven hundred twenty-four thousand and fifty (564,724,050) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), twenty-five million (25,000,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares (the "MRP A Shares"), four hundred eighty-nine million one hundred seventy-six thousand nine hundred and one (489,176,901) non-voting mandatory redeemable preferred B shares (the "MRP B Shares") and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares (the "MRP C Shares") to an amount of one billion ninety-seven million six hundred sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,097,662,415) through the issuance of six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four (6,261,464) MRP B Shares.

Subscription and payment

Thereupon, all such six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four (6,261,464) MRP B Shares have been subscribed as follows:

RKT, aforementioned,

here represented by Maître Nadia Bonnet, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 9 July 2013 in Reading, United Kingdom,

subscribed for six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four (6,261,464) MRP B Shares.

All such six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four (6,261,464) MRP B Shares have been subscribed at a total price of seventeen million four hundred thousand United States dollars (USD 17,400,000), out of which six million two hundred sixty-one thousand four hundred and sixty-four United States dollars (USD 6,261,464) have been allocated to the share capital of the Company and eleven million one hundred thirty-eight thousand five hundred and thirty-six United States dollars (USD 11,138,536) have been allocated to the share premium account of the Company stapled to the MRP B Shares of the Company.

The shareholders resolve to approve and accept the payment of the subscribed shares through contribution in kind consisting of all the Asset Rights, as outlined above.

The proof of the existence and of the value of seventeen million four hundred thousand United States dollars (USD 17,400,000) of all the Asset Rights has been produced to the undersigned notary.

The value of the Asset Rights contributed to the Company has been confirmed in a report dated 11 July 2013 from PricewaterhouseCoopers, a co-operative company (société coopérative), having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B. 65477, in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies, dated 10 August 1915, as amended, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart".

Second resolution

Further to the foregoing resolutions, the shareholders resolve that article 5.1 of the articles of association shall be amended in order to read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at one billion ninety-seven million six hundred sixty-two thousand four hundred and fifteen United States dollars (USD 1,097,662,415), represented by five hundred and sixty-four million seven hundred twenty-four thousand and fifty (564,724,050) ordinary shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares), twenty-five million (25,000,000) non-voting mandatory redeemable preferred A shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP A Shares), four hundred ninety-five million four hundred thirty-eight thousand three hundred and sixty-five (495,438,365) non-voting mandatory redeemable preferred B shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP B Shares), and twelve million five hundred thousand (12,500,000) non-voting mandatory redeemable preferred C shares without par value, all in registered form, fully subscribed and fully paid-up (the MRP C Shares and together with the Ordinary Shares, the MRP A Shares and the MRP B Shares, the Shares). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder, each holder of an MRP A Share is hereinafter individually referred to as an MRP A Shareholder, each holder of an MRP B Share is hereinafter individually referred to as an MRP B Shareholder and each holder of an MRP C Share is hereinafter individually referred to as an MRP C Shareholder. The MRP A Shareholders, the MRP B Shareholders and the MRP C Shareholders are collectively referred to as the MRP Shareholders. The Ordinary Shareholders and the MRP Shareholders are collectively referred to as the Shareholders."

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand euro.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read and translated to the proxyholder of the above appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Open Text SA (anciennement Open Text S.à r.l.), une société anonyme, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 154208, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et dont le siège social, principal établissement et administration centrale ont été transférés de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec

complète continuité de personnalité morale par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 29 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 août 2010 numéro 1710. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 12 mars 2013 suivant un acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1149 du 15 mai 2013 (la «Société»).

L'assemblée a été ouverte à 8:45 heures sous la présidence de M. Fabio De Tommasi, de résidence à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Mme Nadia Bonnet, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Brian Gillot, de résidence à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un milliard quatre-vingt-onze millions quatre cent mille neuf cent cinquante et un dollars américains (USD 1.091.400.951), à un montant d'un milliard quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.097.662.415) par l'émission de six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre (6.261.464) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables;

2. Décision de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter le point 1 susmentionné de l'ordre du jour; et

3. Divers.

II- Que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la personne comparante resteront attachées à cet acte.

III- Que l'ensemble des un milliard quatre-vingt-onze millions quatre cent mille neuf cent cinquante et un (1.091.400.951) actions représentant l'entière du capital social de la Société d'un montant d'un milliard quatre-vingt-onze millions quatre cent mille neuf cent cinquante et un dollars américains (USD 1.091.400.951), sont représentées à la présente réunion de sorte que l'assemblée au sujet de laquelle les actionnaires ont été dûment informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En contrepartie de l'augmentation du capital social envisagée, la Société a approuvé un apport en nature de tous les droits et intérêts des droits de propriété intellectuelle de Resonate KT Limited, une private limited company, constituée et régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 420 Thames Valley Park Drive, Reading, Berkshire RG6 1PU, Royaume-Uni, inscrite auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro de société 05132989 («RKT»), listés dans l'annexe au contrat de transfert et d'attribution d'actifs conclu entre (i) la Société, en tant que bénéficiaire, et (ii) RKT, en tant que cédant, daté du 9 juillet 2013 et ayant pour date effective le 12 juillet 2013 (les «Droits sur les Actifs»), pour un montant total de dix-sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 17.400.000).

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre dollars américains (USD 6.261.464) afin de porter son capital social de son montant actuel d'un milliard quatre-vingt-onze millions quatre cent mille neuf cent cinquante et un dollars américains (USD 1.091.400.951), représenté par cinq cent soixante-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante (564.724.050) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires»), vingt-cinq millions (25.000.000) actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables (les «Actions POR A»), quatre cent quatre-vingt-neuf millions cent soixante-seize mille neuf cent et une (489.176.901) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables (les «Actions POR B») et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables (les «Actions POR C»), à un montant d'un milliard quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.097.662.415) par l'émission de six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre (6.261.464) Actions POR B.

Souscription et paiement

Ainsi, l'ensemble de ces six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre (6.261.464) Actions POR B ont été souscrites comme suit:

RKT, susnommée,

ici représentée par Maître Nadia Bonnet, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 9 juillet 2013 à Reading, United Kingdom,

a souscrit six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre (6.261.464) Actions POR B.

L'ensemble de ces six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre (6.261.464) Actions POR B ont été souscrites à un prix total de dix-sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 17.400.000), dont six millions deux cent soixante et un mille quatre cent soixante-quatre dollars américains (USD 6.261.464) ont été alloués au capital social de la Société et onze millions cent trente-huit mille cinq cent trente-six dollars américains (USD 11.138.536) ont été alloués au compte prime d'émission attaché Actions POR B de la Société.

Les actionnaires décident d'approuver et d'accepter le paiement des actions souscrites par un apport en nature composé de tous les Droits sur les Actifs, ainsi que décrit ci-dessus.

La preuve de l'existence et de la valeur de dix-sept millions quatre cent mille dollars américains (USD 17.400.000) des Droits sur les Actifs a été apportée au notaire soussigné.

La valeur des Droits sur les Actifs contribués à la Société a été confirmée dans un rapport daté du 11 juillet 2013 de PricewaterhouseCoopers, une société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 65477, en conformité avec les articles 32-1 et 26-1 de loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, datée du 10 août 1915, telle que modifiée; rapport qui demeurera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport a la teneur suivante rédigée en langue anglaise:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart».

Deuxième résolution

Suite aux résolutions précédentes, les actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un milliard quatre-vingt-dix-sept millions six cent soixante-deux mille quatre cent quinze dollars américains (USD 1.097.662.415) représenté par cinq cent soixante-quatre millions sept cent vingt-quatre mille cinquante (564.724.050) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires), vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions préférentielles de catégorie A obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR A), quatre cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent trente-huit mille trois cent soixante-cinq (495.438.365) actions préférentielles de catégorie B obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR B), et douze millions cinq cent mille (12.500.000) actions préférentielles de catégorie C obligatoirement rachetables et sans droit de vote sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions POR C et collectivement avec les Actions Ordinaires, les Actions POR A et les Actions POR B, les Actions). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné Actionnaire Ordinaire, chaque détenteur d'une Action POR A est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR A et chaque détenteur d'une Action POR B est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR B et chaque détenteur d'une Action POR C est ci-après individuellement désigné Actionnaire POR C. Les Actionnaires POR A, les Actionnaires POR B et les Actionnaires POR C sont collectivement désignés comme les Actionnaires POR. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires POR sont collectivement désignés comme les Actionnaires."

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ cinq mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DE TOMMASI, N. BONNET, B. GILLOT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9193. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013100852/232.

(130122477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

NSS Sub Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100851/10.

(130122641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Orchard Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.192.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orchard Capital S.à r.l.
Société à Responsabilité Limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013100853/13.

(130121981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Puzzle GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.128.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013

- Acceptation de la nomination, avec effet au 15 juillet 2013, de Monsieur Philippe Lanciers, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de classe B de la société pour une durée indéterminée.

Extrait sincère et conforme
Puzzle GP S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2013100872/15.

(130121856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

H Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.196.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099856/11.

(130121029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

H Park Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 156.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099857/10.

(130121030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

H Park 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 156.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099858/10.

(130121028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.936.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 juin 2013

1. Messieurs Gérard BIRCHEN et Hugo FROMENT ont démissionné de leur mandat de gérant de classe B.
2. Madame Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU a démissionné de son mandat de gérante de classe B.
3. Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.
4. Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de classe B pour une durée indéterminée.
5. Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12.6.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Invenergy Poland Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099894/23.

(130121512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Dormagen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Dormagen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099859/11.

(130121240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Germany (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany (4) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099860/11.

(130121069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Germany (5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany (5) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099861/11.

(130121066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099863/11.

(130121067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Heyn 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 114.473.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099873/10.

(130121055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

G3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 155.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013099855/11.

(130121457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Germany (6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 168.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Germany (6) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099862/11.

(130121070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Gottmadingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Gottmadingen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099864/11.

(130121259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Hannover S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099865/11.

(130121256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Henri GILSON SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3857 Schiffange, 25, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 78.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099870/10.

(130121627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Tegel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Tegel S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099867/11.

(130121071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Viersen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Viersen S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099868/11.

(130121068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Waldstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Waldstrasse S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099869/11.

(130121074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Herd Investments Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.935.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099871/10.

(130121033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Hansteen Holzhauser Markt S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013099866/11.

(130121264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 février 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, demeurant au 22 PO3 D, Calle Isaac Albeniz, Madrid, Espagne;

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013099911/22.

(130121632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Immotourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 89.235.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 12 juillet 2013, Monsieur François MEUNIER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Elisa Paola ARMANDOLA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Yves BIEWER représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy KETTMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN représentant permanent, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateurs démissionnaires.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 17 JUIL. 2013.

Pour: IMMOTOURISME S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013099908/22.

(130121143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Hyridia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 116.575.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013099877/10.

(130121251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Kellogg Lux V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 120.504.

—
Révisif du document déposé et enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés le 03 octobre 2012 sous le numéro
L120169830.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 17 juillet 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013099928/18.

(130121558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Le Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 162.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 juillet 2013 à 15.30 heures à Luxembourg

- L'Assemblée accepte la démission de Ivo Hemelraad et Wim Rits, Administrateurs, et de Viscomte S.à r.l., commissaire aux comptes de la société.

- L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

Joseph WINANDY, 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig

Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert

JALYNE S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

- L'Assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide de transférer le siège social de son adresse actuelle au:

1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

JALYNE S.A. / K. LOZIE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013099949/24.

(130121487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEMON S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013099939/12.

(130121603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Invista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 152.000.200,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 67.097.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013099916/17.

(130121570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

INVISTA France Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.975.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013099915/17.

(130121476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.906.

Extrait de résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- Le siège social actuel de Altice Pool S.à.r.l., associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal. L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101109/20.

(130123228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

America Corporation International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.065.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 14 décembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 20.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

Parts
sociales

Liska Investment Corp,

Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques,

enregistrée auprès de l'Office des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 484191 20.000

Total 20.000

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour America Corporation International S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101113/21.

(130123588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Altice Pool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.904.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 10 juillet 2013

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 10 juillet 2013.

- Le siège social actuel de Altice VII S.à r.l., associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Mademoiselle Emilie SCHMITZ, gérante de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jérémie BONNIN, gérant de la Société, est la suivante: 3; boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Laurent GODINEAU, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101110/20.

(130123221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Ambrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Ambrent Investments S.à r.l.

R. Ueno / G.B.A.D. Cousin

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2013101112/13.

(130122842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

**Letterone Treasury Services S.A., Société Anonyme,
(anc. Alfa Treasury Services S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.236.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-first day of the month of June,

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company (société anonyme) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Alfa Treasury Services S.A. (the "Company"), with registered office at 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173236. The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on November 15, 2012, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 157 on January 22, 2013, lastly amended pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, dated April 19, 2013, not yet published in the Mémorial C.

The meeting elects as chairman Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Chairman");

The Chairman designates as secretary and scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them is shown on an attendance list signed by their proxyholder, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy signed, ne varietur, will be registered with the deed.

II. Pursuant to the attendance list, the whole share capital is represented in this extraordinary general meeting.

III. The meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the name of the Company from "Alfa Treasury Services S.A." to "Letterone Treasury Services S.A."

Second resolution

The meeting resolves to amend consequently the Article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1.** There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company shall bear the name Letterone Treasury Services S.A."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on the request of the appearing parties, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-unième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination Alfa Treasuy Services S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 3, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 173236. La Société a été constituée selon un acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 157 en date du 22 janvier 2013, dernièrement modifié par acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, en date du 19 avril 2013, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a choisi comme président Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg (le «Président»);

L'assemblée a désigné comme secrétaire et scrutateur Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg;

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par ceux-ci est montré sur la liste de présence signée par son mandataire, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration, seront enregistrés avec le présent acte.

II. Il apparaît de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à cette assemblée générale extraordinaire.

III. La présente assemblée décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de «Alfa Treasury Services S.A.» en «Letterone Treasury Services S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'Article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 par les présents statuts.

La Société a comme dénomination «Letterone Treasury Services S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

FAIT ET PASSÉ, à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juin 2013. Relation: EAC/2013/8350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013101103/92.

(130123404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Simon KP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.725.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 16 juillet 2013

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Simon KP II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101745/16.

(130123160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Erasmus Indicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 178.786.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of July.

Before us Maître Marc LECUIT, civil law notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GENMO SA, a Luxembourg Société anonyme having its registered offices in L-2132 Luxembourg at 36, avenue Marie-Thérèse and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number of B 149.197, incorporated according to notarial deed of Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, on 22 October 2009, published in the official gazette (Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations), number 2356 of 3 December 2009,

here represented by Mr Guy LANNERS and Mr Luc HILGER, company directors, both with professional address in Luxembourg,

acting in their quality as directors of the aforesaid company,
being fully authorised by virtue of article 14 of the Articles of Association to bind the aforesaid company by their joint signature.

Said party appearing has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a “société anonyme”, which such appearing party declares to incorporate:

Title I. Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. A Société anonyme is hereby established under the corporate name of “ERASMUS INDICIA S.A.”.

Art. 2. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality by simple decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which events might interfere with the normal activities of the registered office or the communication between the registered office and foreign parties, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events.

Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company has been established for an indefinite period of time.

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities, trademarks and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, trademarks and patents, to realise them by way of sale, transfer, licence agreements, exchange or otherwise develop such transactions, trademarks and patents, and to grant companies in which the company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form whatsoever except by public offering. It may issue, solely in the form of private placement, securities, bonds, notes and any type of debt security and/or negotiable instruments. The Company may grant any loan, including the funds derived from loans it has itself taken out and/or may issue debt securities to its branches and/or its directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or any entity directly and/or indirectly affiliated with the latter. It may also provide guarantees on behalf of third parties in order to ensure its liabilities or the liabilities of its branches and/or directly and/or indirectly affiliated entities, including its parent company or companies and/or entities directly and/or indirectly affiliated with the latter. The Company may furthermore pledge, transfer, hypothecate or otherwise create a guarantee on certain of its assets.

The Company may also carry out any purchase, sale or transfer transaction and, in general, any transaction in respect of real estate or moveable property.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The Company’s registered capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000.00) represented by THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) shares with a par value of ONE CENT (EUR 0.01) each, divided as follows:

- a) ONE MILLION FIVE HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND (1,581,000) common shares of class “A”;
- b) ONE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND (1,519,000) preferred shares redeemable without voting rights of class “B”.

The class “B” shares are shares that are redeemable according to the provisions of article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

In principle, the class “B” shares shall have no voting rights at the general meeting of shareholders, except for the voting rights provided to them, in accordance with the provisions of articles 44 et seq. of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The Company is authorised to acquire its own class “B” shares, subscribed and fully paid up, under the terms indicated in article 49-8 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended, it being understood that such acquisition may only be accomplished by means of amounts distributable in accordance with article 72-1 of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies or as the result of a new issue of class “A” shares and/or class “B” shares transacted in order to repurchase them.

The class “B” shares repurchased by the Company will not henceforth have any voting rights or any right to distribution of a dividend or the proceeds from liquidation.

The precise details and terms for repurchase of class “B” shares are at the complete discretion of the Company’s Board of Directors, subject only to the provisions of the present Articles and of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The price of class “B” shares that may be repurchased will be equal to the par value of the shares to be repurchased by the Company.

The General Shareholders’ Meeting, deciding as in matters of amending the Articles, may set the authorised capital as well as the number, class and par value of shares representing the authorised capital in question, by conforming to the provisions of article 44, (1), 1) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The authorised and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by decision of the General Shareholders’ Meeting voting with the same quorum as for an amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorised for a period of five years from publication of the amendment to the Articles setting the authorised capital, as well as the number, class and par value of the shares representing said corporate capital, authorised once or several times the subscribed capital within the constraints of authorised capital. Such capital increases may be subscribed and issued in the form of shares with or without an issue premium as will be stipulated by the Board of Directors.

The Board of Directors is specifically authorised to effect such issues without reserving for then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any officer, director, proxy or any other duly authorised party to accept subscriptions and receive payment of the price of shares representing all or a part of said increase in capital.

After each increase in subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, it will adapt the present article.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Shares may be issued at the owner’s option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may only be nominative shares.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Option Rights and Conditions for Transfer of Shares

Art. 6. The shares are not freely negotiable.

Class “A” shares

An option right for the benefit of class “A” shareholders is hereby created in case of any transfer of shares.

The class “A” shareholder wishing to transfer any or all of his shares must notify the other class “A” shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt while clarifying the number of shares intended for transfer.

Within 30 days of receipt of the notification referred to in the preceding paragraph, the class “A” shareholders may exercise their option right while mentioning by registered letter with acknowledgement of receipt the number of shares they wish to acquire.

The class “A” shareholders may likewise, prior to the expiry of that deadline, expressly waive exercising their option right.

The absence of any response within the deadline referred to above is deemed to be express waiver of the option right limited to the shares involved in the intended transfer.

If the total number of shares for which the option right has been exercised is higher than the number of shares subject to the transfer, then the shares will be allocated to the class “A” shareholders prorated to their share in the issued capital.

To the extent that the class “A” shareholders do not exercise their option right or if the number of shares on which the class “A” shareholders have exercised their option right is lower than the number of the shares subject to the transfer, then the class “A” shareholders besides the transferor will be obliged to purchase the non-opted shares prorated to their share in the issued capital.

Class “B” shares

An option right for the benefit of class “A” shareholders is hereby created in case of any transfer of shares.

The class “B” shareholder wishing to transfer any or all of his shares must notify the class “A” shareholders by registered letter with acknowledgement of receipt while clarifying the number of shares intended for transfer.

Within 30 days of receipt of the notification referred to in the preceding paragraph the class “A” shareholders may exercise their option right while mentioning by registered letter with acknowledgement of receipt the number of shares they wish to acquire.

The class “A” shareholders may likewise, prior to the expiry of that deadline, expressly waive exercising their option right.

The absence of any response within the 30-day deadline referred to above is deemed to be express waiver of the option right limited to the shares involved in the intended transfer.

If the total number of shares for which the option right has been exercised is higher than the number of shares subject to the transfer, then the shares will be allocated to the class “A” shareholders prorated to their share in the issued capital.

To the extent that the class “A” shareholders do not exercise their option right or if the number of shares on which the class “A” shareholders have exercised their option right is lower than the number of the shares subject to the transfer, then class “A” shareholders besides the transferor will be obliged to purchase the non-opted shares prorated to their share in the issued capital.

Exercise of the option right

In case the option right is exercised, the relevant shares are acquired by the transferor candidate(s) at the price and on the conditions referred to in article 7 of the Articles of Association.

Art. 7. In case of transfer of any company shares the latter must be mandatorily acquired by the transferor candidate (s) at the nominal value of the shares in question.

Payment of the share’s price by the shareholder acting to acquire shares from another shareholder in application of the above provisions, just like transfer of the shares in question, will be effected within 30 days reckoned from the date when transfer to the transferee shareholders was decided by virtue of these present Articles, except in case of joint agreement of the transferors and transferee parties subject to other conditions.

In case of repurchase of its own shares by the Company under the conditions provided for by law, the shares must mandatorily be repurchased at the nominal value of the shares in question.

Title IV. Management

(Board of Directors, Executive Committee, Advisory Committee)

Subtitle 1. Board of Directors

Art. 8. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term not exceeding six years by the General Meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by the General Meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office are set by a General Meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors the remaining directors have the right to fill the vacancy, which decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 9. The Board of Directors elect from among its members a chairman.

By way of exception, the first chairman of the Board of Directors may be appointed by the extraordinary General Shareholders’ Meeting taking place immediately after the Company’s incorporation.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, or telefax being permitted.

In case of emergency, the directors may vote by letter, telegram, telex or fax.

The decisions taken in writing, approved and signed by all of the directors, will have the same effects as the decisions taken at a meeting of the Board of Directors.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 10. The Board of Directors has the broadest powers to perform all acts of administration and management in compliance with the corporate object stated in article 4 above.

All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies or by the present Articles of Association to a General Shareholders’ Meeting fall within the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 11. The company is bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of a managing director, notwithstanding any special arrangements concerning the authorised signature in the case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 12 of the present Articles of Association.

Art. 12. The Board of Directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors. Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first General Meeting that follows the incorporation.

The Board of Directors may also entrust the management of all or part of the Company’s business to an executive committee, acting on the basis of and within the bounds of the powers entrusted to it under article 14 of the Articles of

Association, and give special powers for specific matters to one or more proxy-holders. Such a proxy-holder or the member(s) of the executive committee need not be directors or shareholders in the Company.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled on behalf of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purposes.

Subtitle 2. Executive Committee

Art. 14. The Company may furthermore have an executive committee.

The Board of Directors will appoint the member or members of the executive committee and determine their number, their appointment, their title, the duration and revocation of their mandate, their compensation as well as all other conditions of their engagement.

The executive committee will only act within the bounds imposed on it by the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint the chairman of the executive committee.

The committee will meet when summoned by its chairman or upon request by two members of the committee.

In connection with the daily management, the executive committee may represent the Company within the bounds determined by the Board of Directors. The Board of Directors may also entrust the management of all or part of the Company's business to one or more members of the executive committee and grant special powers for specific business to one or more proxy-holders.

The executive committee may only validly deliberate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxy being allowed between members, which proxy may be given by letter, telegram or fax.

In case of emergency, the members of the committee may vote by letter, telegram or fax.

Decisions taken in writing, approved and signed by all members of the executive committee will have the same effect as decisions taken at a meeting of the executive committee.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie the chairman has a casting vote.

Subtitle 3. Advisory Committee

Art. 15. The Company will also have an advisory committee.

The General Shareholders' Meeting will determine the number of members of the advisory committee, their nomination, the duration and revocation of their mandate, their eventual compensation as well as all other conditions of their engagement.

The advisory committee does not have any executive authority or right to represent the Company. Its task is strictly limited to providing all types of advice at the request of the General Meeting, the Board of Directors or the executive committee.

The members of the advisory committee, on the basis of their function, do not incur any personal obligations regarding the advice given in the framework of their assignment.

The General Shareholders' Meeting appoints the chairman of the advisory committee.

The committee meets when summoned by its chairman or at the request of two members of the committee as well as when summoned by the Board of Directors and/or the executive committee of the Company.

The advisory committee may only validly deliberate and take decisions if the majority of its members are present or represented, proxy being allowed between members, which proxy may be given by letter, telegram or fax.

In case of emergency, the members of the committee may vote by letter, telegram or fax.

Resolutions are adopted by a majority of votes.

In case of a tie the chairman has a casting vote.

Title V. Supervision

Art. 16. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the General Shareholders' Meeting which determines their number, compensation and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title VI. General Shareholders' Meeting

Art. 17. The annual General Shareholders' Meeting meets in the municipality of the Company's registered office at the venue indicated in the summons on the fifteenth day of April at 2 p.m. and for the first time in 2014.

If such a day is a legal holiday the annual General Shareholders' Meeting will be held on the next subsequent business day.

If the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda, the General Meeting may take place without previously being summoned.

Each class “A” share provides entitlement to one vote. The class “B” shares do not provide entitlement to any vote, except such votes as are conferred on them by the law.

Title VII. Accounting Year, Division and Allocation of Profits

Art. 18. The Company’s accounting year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

By way of exception, the first accounting year will comprise the entire time from the Company’s incorporation up through 31 December 2013.

Art. 19. Allocation of profits.

The Class “A” shares provide entitlement to eighty per cent (80%) of the Company’s dividends and other commercial income.

At the same time, the class “B” shares provide entitlement to twenty per cent (20%) of the Company’s dividends and other commercial income.

Preferential and recoverable dividends

A preferential and recoverable dividend will be distributed or retained for every business year to the benefit of holders of class “B” preferential shares without voting rights, corresponding to twenty-five per cent (25%) of their nominal value, payable for every accounting year duly closed out, the 30th of June (or if that day is not a banking day in Luxembourg, on the next subsequent banking day, but only dated from their issuance) and prorated for the first accounting year and for the final time for the last accounting year lapsed prior to the liquidation of the Company.

Ordinary dividends

Subsequently, the General Shareholders’ Meeting, on the recommendation of the Board of Directors, will determine how the balance of the annual profits will be allocated and may from time to time declare ordinary dividends, provided that the following restrictions are always observed:

a) Ordinary dividends will be distributed pro rata, as far as concerns the holders of common class “A” shares and preferential class “B” non-voting shares, as concerns both common shares and preferential non-voting shares.

b) The ordinary dividends to be distributed to holders of preferential class “B” non-voting shares will nonetheless be reduced by the cumulative amount of the preferential and recoverable dividends allocated up through the date of the ordinary dividend. For purposes of the present article, an amount of preferential and recoverable dividends may only be reduced once.

Interim dividends

The interim dividends may be distributed, in compliance with conditions provided by law, by decision of the Board of Directors and approval by the auditors.

Currency

The dividends declared may be paid in any currency chosen by the Board of Directors and may be paid at the time and place determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may definitely decide on the applicable exchange rate for converting dividend amounts into their currency of payment.

Forfeiture

A dividend declared but not paid on a share for five years from its due date may not subsequently be claimed by the holder of that share and will be forfeited by that holder and returned to the Company.

Interest

No interest will be paid on dividends declared but not paid which are held by the Company for the account of shareholders.

Art. 20. The positive retained balance, with deduction made for social security and amortisation, constitutes the Company’s net profit. Levied on those profits are five per cent (5%) for setting aside statutory reserves; that levy ceases to be mandatory when the reserves have reached one-tenth of corporate capital but must nonetheless be restocked to their full level if at any given time and for whatever reason the reserves have been initiated.

The balance is at the disposal of the General Shareholders’ Meeting.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by decision of the General Shareholders’ Meeting.

Upon dissolution of the Company, liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Shareholders’ Meeting which will specify their powers and set their compensation.

Preferential non-voting shares - recoverable dividend

After payment of all debts, the holders of preferential non-voting shares of class “B” will receive payment of such of their cumulative preferential and recoverable dividend as has not been recovered up through the last accounting year preceding liquidation (to be paid, whether a preferential dividend has been declared or won or not).

Preferential non-voting shares - repayment of the capital contribution

Subsequently, the holders of preferential class “B” non-voting shares will receive repayment at par value, plus any eventual issue premium.

Common shares - repayment of the capital contribution

Subsequently, the holders of common shares will receive repayment at par value, plus any eventual issue premium.

Liquidation bonuses

Finally, everything that remains will be split pro rata between all shareholders, with the restriction that the amounts to be paid to holders of preferential class “B” non-voting shares will be reduced by the cumulative amount of the preferential and recoverable dividends allocated in regard to those preferential class “B” non-voting shares in accordance with articles 19 and 21 of the present Articles of Association.

For purposes of the present article, an amount of preferential and non-recoverable dividends may only be reduced to the extent that it has not yet reduced ordinary dividend distribution in application of article 19 of the present Articles of Association.

Title IX. General Provisions

Art. 22. For all matters not specified in these present Articles of Association, the Parties make reference to and submit to the provisions of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and its amendments.

Subscription and Payment

The Company’s Articles of Association having thus been declared, the Parties appearing declare that they subscribe to the shares as follows:

1. GENMO S.A., pre-qualified,

ONE MILLION FIVE HUNDRED AND EIGHTY-ONE THOUSAND (1,581,000) common shares of class “A”;

2. GENMO S.A., pre-qualified,

ONE MILLION FIVE HUNDRED AND NINETEEN THOUSAND (1,519,000) preferred shares redeemable without voting rights of class “B”;

TOTAL: THREE MILLION ONE HUNDRED THOUSAND (3,100,000) shares.

Those shares have been fully paid up by cash payments up to 100%, such that the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (EUR 31,000) is currently at the Company’s free disposal as has been documented by the notary drawing up the document who expressly states so.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26, as amended, of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on Commercial Companies have been met.

Evaluation of Costs

The Parties have evaluated the amount of the costs, expenditures, fees and charges, in whatever form, incurred by the Company or charged to it due to its incorporation, to be about ONE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 1,500.00).

Extraordinary General Meeting

The Party appearing, pre-qualified, representing the entire subscribed capital of the company and considering itself as duly convened, has subsequently constituted itself as an Extraordinary General Shareholders’ Meeting.

Having first ascertained that the present Meeting has been properly constituted, it adopted the following resolutions:

1. - The number of directors is set at four and that of auditors at one.

2. - Appointed to the function of directors, their term of office expiring at the General Shareholder’s Meeting of 2018, are:

a) Mr. Guy LANNERS, born on 9 September 1965 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

b) Mr. Luc HILGER, born on 16 November 1974 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

c) Mr. Jean Nicolas WEBER, born on 17 May 1950 in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), with professional address at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

d) Mr. Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, company director, born on 14 May 1964 in Oud en Nieuw Gastel (The Netherlands) and residing at Koningskruis 22 in 5081 XM Hilvarenbeek (The Netherlands).

3. - Appointed to the function of chairman of the Board of Directors is the aforesaid Mr. Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS.

His term of office will end at the end of the General Shareholders’ Meeting of 2018.

4. - Appointed to the function of auditor, its term of office expiring at the General Shareholders’ Meeting of 2018 is:

“FIDU-CONCEPT S.à r.l.”, incorporated with its registered office in L-2132 Luxembourg at 36, avenue Marie-Thérèse, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under the number of B 38.136.

5. - Appointed to the function of members of the advisory committee, their terms of office expiring at the General Shareholders' Meeting of 2018 are:

a) Mr. Stephanus Adrianus Martinus Maria SCHREUDER, born on November 11th 1957 in Tilburg (The Netherlands) and residing at Bosscheweg 123 in 5015 AB Tilburg, The Netherlands;

b) Mr. Dennis Maria VAN DEN BROEK, born on March 9th 1974 in Tilburg (The Netherlands) and residing at Dieze 25 in 5032 XE Tilburg, The Netherlands;

c) Mr. Martijn Petrus Gerhardus WILBRINK, born on May 28th 1975 in Veldhoven (The Netherlands) and residing at Johanna van Hoornstraat 21 in 2203 GM Noordwijk, The Netherlands;

d) Mr. Carlo Hendrikus Wilhelmus KORSSSEN, born on November 10th 1971 in Vianen (The Netherlands) and residing at Noordstraat 90 in 5038 EK Tilburg, The Netherlands.

6. - The Company's registered office is set at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

The undersigned notary, who personally knows the English language, declares that the Party appearing requested him to document the present deed in English, followed by a French version and that in case of divergence between the English text and the French text, the French text will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated above.

The document having been read and an interpretation having been given to the representative of the Party appearing, all of whom are known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the latter signed the present deed with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GENMO S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse et inscrite auprès du Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.197, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg le 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations, numéro 2356, du 3 décembre 2009,

ici représentée par Monsieur Guy LANNERS et Monsieur Luc HILGER, administrateurs de sociétés, tous deux demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la prédite société,

ayant pouvoirs les plus larges en vertu de l'article 14 des statuts pour engager la prédite société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ERASMUS INDICIA S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de

toute autre manière, tous titres, marques et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'accords de licence, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets, et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La société peut accorder tous prêts, y compris les fonds provenant d'emprunts contractés par elle-même et/ou peut émettre des titres de dettes à ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou ses entités directement et/ou indirectement affiliées, y compris sa/ses société(s)-mère(s) et/ou des entités directement et/ou indirectement affiliées à celle(s)-ci. La société peut en outre mettre en gage, transférer, nantir ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La société pourra également accomplir toute opération d'achat, de vente, de transfert et en général, toute opération de propriété immobilière ou mobilière.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions d'une valeur nominale d'UN CENT (0,01 EUR) chacune, divisé comme suit:

- a) UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE (1.581.000) actions ordinaires de Classe «A»;
- b) UN MILLION CINQ CENT DIX-NEUF MILLE (1.519.000) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de Classe «B».

Les actions de Classe «B» sont des actions rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de Classe «B» ne donnent droit en principe à aucun droit de vote dans les assemblées générales des actionnaires, sous réserve des droits de vote leur conférés par la loi, conformément aux dispositions des articles 44 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions de Classe «B» souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi sur les sociétés commerciales ou du produit d'une nouvelle émission d'actions de Classe «A» et/ou de Classe «B» effectuée en vue de ce rachat.

Les actions de Classe «B» rachetées par la société ne bénéficient dès lors ni d'un droit de vote, ni d'un droit à la distribution d'un dividende ou d'un produit de liquidation.

Les modalités et conditions du rachat des actions de Classe «B» sont à l'entière discrétion du conseil d'administration de la société, sous réserve des prescriptions des présents statuts et de la loi sur les sociétés commerciales.

Le prix de rachat des actions rachetables de Classe «B» sera égal à la valeur nominale des actions à racheter par la société.

L'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, pourra fixer un capital autorisé ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant le capital autorisé en question, en se conformant au prescrit de l'article 44, (1), 1) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans les conditions prévues par la loi.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de la modification des statuts fixant le capital autorisé, ainsi que le nombre, la classe et la valeur nominale des actions représentant ce capital autorisé, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont uniquement nominatifs.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Droit de préemption et conditions du transfert d'actions

Art. 6. Les actions ne sont pas librement transférables.

Actions de Classe «A»

Il est institué un droit de préemption en faveur des actionnaires de Classe «A» en cas de transfert d'actions.

L'actionnaire de Classe «A» désireux de transférer tout ou partie de ses actions doit le notifier aux autres actionnaires de Classe «A» par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé.

Dans les 30 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa qui précède, les actionnaires de Classe «A» pourront exercer le droit de préemption en mentionnant par courrier recommandé avec accusé de réception le nombre des actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires de Classe «A» pourront également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit de préemption.

L'absence de réponse dans le délai susvisé de 30 jours vaudra renonciation expresse au droit de préemption limitée aux actions concernées par le transfert envisagé.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actions seront attribuées aux actionnaires de Classe «A» au prorata de leur participation dans le capital social.

Dans la mesure où les actionnaires de Classe «A» n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre des actions sur lesquelles les actionnaires de Classe «A» ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actionnaires de Classe «A», autres que le cédant, sont dès lors dans l'obligation de racheter les actions non préemptées au prorata de leur participation dans le capital social.

Actions de Classe «B»

Il est institué un droit de préemption en faveur des actionnaires de Classe «A» en cas de transfert d'actions.

L'actionnaire de Classe «B» désireux de transférer tout ou partie de ses actions doit le notifier aux actionnaires de Classe «A» par courrier recommandé avec accusé de réception, en précisant le nombre d'actions dont le transfert est envisagé.

Dans les 30 jours de la réception de la notification visée à l'alinéa qui précède, les actionnaires de Classe «A» pourront exercer le droit de préemption en mentionnant par courrier recommandé avec accusé de réception le nombre des actions qu'ils souhaitent acquérir.

Les actionnaires de Classe «A» pourront également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit de préemption.

L'absence de réponse dans le délai susvisé de 30 jours vaudra renonciation expresse au droit de préemption limitée aux actions concernées par le transfert envisagé.

Si le nombre total d'actions pour lesquelles le droit de préemption a été exercé est supérieur au nombre des actions sujettes au transfert, les actions seront attribuées aux actionnaires de Classe «A» au prorata de leur participation dans le capital social.

Dans la mesure où les actionnaires de Classe «A» n'exercent pas leur droit de préemption ou si le nombre des actions sur lesquelles les actionnaires de Classe «A» ont exercé leur droit de préemption est inférieur au nombre des actions sujettes au transfert, alors les actionnaires de Classe «A», autres que le cédant, sont dans l'obligation de racheter les actions non préemptées au prorata de leur participation dans le capital social.

Exercice du droit de préemption

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises par le et/ou les candidats cessionnaires au prix et conditions visés par l'article 7 des statuts.

Art. 7. En cas de transfert d'actions de la société, celles-ci sont obligatoirement acquises par le et/ou les candidats cessionnaires à la valeur nominale des actions en question.

Le paiement du prix des actions par l'actionnaire qui se porte acquéreur des actions d'un autre actionnaire en application des dispositions qui précèdent, de même que le transfert des actions en question, se feront dans un délai de 30 jours à compter du jour où le transfert aux candidats cessionnaires a été décidé en vertu des présents statuts, sauf en cas d'un commun accord des parties cédantes et cessionnaires soumis à d'autres conditions.

En cas de rachat de ses propres actions par la société sous les conditions prévues par la loi, celles-ci sont obligatoirement rachetées à la valeur nominale des actions en question.

Titre IV. Administration **(Conseil d'administration, Comité exécutif, Comité consultatif)**

Sous-titre 1^{er}. Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué de la société peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire des associés, se déroulant immédiatement après la constitution de la société.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un comité exécutif, agissant en vertu et dans les limites des pouvoirs lui étant conférés par l'article 14 des statuts, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le(s) membre(s) du comité exécutif ne doivent pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire de la société.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Sous-titre 2. Comité exécutif

Art. 14. La société pourra par ailleurs avoir un comité exécutif.

Le conseil d'administration nommera le ou les membres du comité exécutif et déterminera leur nombre, leur nomination, leur titre, la durée et la résiliation de leur mandat, leur rémunération ainsi que tous les autres termes de leur engagement.

Le comité exécutif n'agira que dans les limites qui lui sont imposées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration nommera le président du comité exécutif.

Le comité se réunit sur la convocation de son président ou sur la demande de deux membres du comité.

Dans le cadre de la gestion journalière, le comité exécutif pourra représenter la société dans les limites qui seront déterminées par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs membres du comité exécutif et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Le comité exécutif ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre membres étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, ou fax.

En cas d'urgence, les membres du comité peuvent voter par lettre, télégramme, ou fax.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les membres du comité exécutif, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du comité exécutif.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président du comité exécutif a une voix prépondérante.

Sous-titre 3. Comité consultatif

Art. 15. La société disposera également d'un comité consultatif.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera le nombre des membres du comité consultatif, leur nomination, la durée et la résiliation de leur mandat, leur rémunération éventuelle ainsi que tous les autres termes de leur engagement.

Le comité consultatif n'a aucun pouvoir exécutif ou représentatif de la société. Sa tâche est strictement limitée à la fourniture de tous types de conseils à la demande de l'assemblée générale, du conseil d'administration ou du comité exécutif.

Les membres du comité consultatif ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle quant aux conseils donnés dans le cadre de leur mission.

L'assemblée générale des actionnaires nommera le président du comité consultatif.

Le comité se réunit sur la convocation de son président ou sur demande de deux membres du comité, ainsi que sur convocation du conseil d'administration et/ou du comité exécutif de la société.

Le comité consultatif ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre membres étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, ou fax.

En cas d'urgence, les membres du comité peuvent voter par lettre, télégramme, ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président du comité consultatif a une voix prépondérante.

Titre V. Surveillance

Art. 16. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre VI. Assemblée générale

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinzième jour du mois d'avril à 14 heures et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action de Classe «A» donne droit à une voix. Les actions de Classe «B» ne donnent droit à aucune voix, exceptées les voix leur conférées par la loi.

Titre VII. Année sociale, répartition et affectation des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

Art. 19. Affectation des bénéfices.

Les actions de Classe «A» auront droit à quatre-vingt pour cent (80%) des dividendes et autres revenus économiques de la société.

Tandis que les actions de Classe «B» auront droit à vingt pour cent (20%) des dividendes et autres revenus économiques de la société.

Dividendes préférentiels et récupérables

Un dividende préférentiel et récupérable sera distribué ou accumulé pour chaque année sociale, en faveur des détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», correspondant à VINGT-CINQ pour cent (25%) de leur valeur nominale, payable par année comptable dûment clôturée, le trente juin (ou si ce jour n'est pas un jour d'ouverture bancaire à Luxembourg, au jour d'ouverture bancaire le plus immédiat, mais seulement à dater de leur émission) et pour

la première année comptable pro rata temporis, et pour la dernière fois pour l'année comptable échue avant la mise en liquidation de la société.

Dividendes ordinaires

Ensuite, l'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera la façon dont il sera disposé du solde des bénéfices annuels et pourra déclarer de temps en temps des dividendes ordinaires, pourvu que les restrictions suivantes soient toujours respectées:

a) des dividendes ordinaires seront distribués, en ce qui concerne les détenteurs d'actions ordinaires de Classe «A» et d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», de façon proportionnelle, tant aux actions ordinaires qu'aux actions préférentielles sans droit de vote.

b) Les dividendes ordinaires à distribuer aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» seront toutefois réduits du montant cumulé des dividendes préférentiels et récupérables attribués jusqu'à la date de déclaration du dividende ordinaire. Pour les besoins du présent article, un montant de dividendes préférentiels et récupérables ne peut être réduit qu'une fois.

Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, sous respect des conditions prévues par la loi, par décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes.

Monnaie

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et peuvent être payés en temps et lieu tel que déterminés par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider définitivement du taux d'échange applicable pour convertir les fonds du dividende en leur monnaie de paiement.

Déchéance

Un dividende déclaré mais non payé sur une action durant cinq ans à dater de son exigibilité ne peut être réclamé par la suite par le détenteur de cette action, sera perdu pour le détenteur de cette action et sera retourné à la société.

Intérêts

Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés, qui sont détenus par la société pour le compte des détenteurs d'actions.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Actions préférentielles sans droit de vote - dividende récupérable

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» recevront paiement de leur dividende préférentiel et récupérable accumulé, qui n'a pas été récupéré jusqu'à la dernière année comptable précédant la mise en liquidation (à payer, qu'un dividende préférentiel ait été ou non déclaré ou gagné).

Actions préférentielles sans droit de vote - remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B», recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Actions ordinaires - remboursement de l'apport

Ensuite, les détenteurs d'actions ordinaires recevront remboursement de la valeur nominale, augmentée éventuellement de la prime d'émission.

Boni de liquidation

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires, avec la restriction que les montants à payer aux détenteurs d'actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» sera diminué du montant cumulé des dividendes préférentiels et récupérables alloués en ce qui concerne ces actions préférentielles sans droit de vote de Classe «B» conformément aux articles 19 et 21 des présents statuts.

Pour les besoins du présent article, un montant de dividendes préférentiels et récupérables ne peut seulement être diminué que dans la mesure où il n'a pas déjà réduit la distribution de dividendes ordinaires en application de l'article 19 des présents statuts.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. GENMO S.A., préqualifiée,
UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT ET UN MILLE (1.581.000) actions ordinaires de Classe «A»;
 2. GENMO S.A., pré-qualifiée,
UN MILLION CINQ CENT DIX-NEUF MILLE (1.519.000) actions préférentielles rachetables sans droit de vote de Classe «B»;
- TOTAL: TROIS MILLIONS CENT MILLE (3.100.000) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
 - a) Monsieur Guy LANNERS, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
 - b) Monsieur Luc HILGER, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, et
 - c) Monsieur Jean Nicolas WEBER, né le 17 mai 1950 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse,
 - d) Monsieur Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, administrateur de sociétés, né le 14 mai 1964 à Oud en Nieuw Gastel (Pays-Bas) et demeurant à Koningskruis 22 à 5081 XM Hilvarenbeek (Pays-Bas).
- 3.- Est appelé à la fonction de président du conseil d'administration, Monsieur Johannes Jacobus Franciscus WOUTERS, prénommé.
Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2018.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
«FIDU-CONCEPT S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136.
- 5.- Sont appelés aux fonctions de membres du comité consultatif, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
 - a) Monsieur Stephanus Adrianus Martinus Maria SCHREUDER, né le 11 novembre 1957 à Tilburg (Pays-Bas) et demeurant Bosscheweg 123 à 5015 AB Tilburg, Pays-Bas;
 - b) Monsieur Dennis Maria VAN DEN BROEK, né le 9 mars 1974 à Tilburg (Pays-Bas) et demeurant Dieze 25 à 5032 XE Tilburg, Pays-Bas;
 - c) Monsieur Martijn Petrus Gerhardus WILBRINK, né le 28 mai 1975 à Veldhoven, (Pays-Bas) et demeurant Johanna van Hoornstraat 21 à 2203 GM Noordwijk, Pays-Bas;
 - d) Monsieur Carlo Hendrikus Wilhelmus KORSSSEN, né le 10 novembre 1971 à Vianen (Pays-Bas) et demeurant Noordstraat 90 à 5038 EK Tilburg, Pays-Bas.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. LANNERS, L. HILGER, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2013. Relation: MER/2013/1522. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102225/734.

(130124679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Solartec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 81.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102770/9.

(130124575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Soldanelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.242.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 15 juillet 2013

- Monsieur Philippe SAUDO, Directeur général de la branche supermarchés du groupe et membre du Comex Groupe Auchan, né le 4 mai 1956 à Valenciennes (France) demeurant professionnellement au 94 rue Albert Calmette à F - 78354 Jouy-en-Josas (France) est nommé Président du Conseil d'Administration.

Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013102771/13.

(130124236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Soparinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 178.758.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SOBELNAT PARTICIPATIONS S.C.A., Société en Commandite par Actions, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, représentée par son associé commandité SCA SOBELNAT une société en commandite par actions de droit français, ayant son siège au 95, route de Savigny, F-21200 Beaune, elle-même représentée par sa gérante et associée commanditée SOFRANE, une société par actions simplifiée de droit français, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Beaune sous le numéro 452 576 861, avec siège social au 95, route de Savigny, F-21200 Beaune,

ici représentée par Maître Jean Wagener, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOPARINVEST HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (EUR 17.990.000,-) divisé en MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (1.799) actions ayant une valeur nominale de DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de septembre à 9 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires;

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2014.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
SOBELNAT PARTICIPATIONS S.C.A. prédésignée: 1.799 actions

Les mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature consistant en mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (1.799) actions sur les mille huit cent dix (1.810) actions de la société SOPARINVEST S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

Conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, la valeur des actions apportées a été vérifiée par un réviseur indépendant à savoir la société Compagnie Européenne de Révision S. à r.l., ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de SOPARINVEST HOLDING à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 19 juin 2013»

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

103870

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.500,-

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a.- Monsieur Jean WAGENER, avocat, demeurant professionnellement à demeurant professionnellement à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire, lequel est également nommé président du conseil d'administration.

b.- Monsieur Marc CHATEL, demeurant à CH-1211 Genève 11, 1, Place de Saint Gervais.

c.- Monsieur Gilbert MULLER, demeurant à L-5440 Remerschen, 85, Route du Vin.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Compagnie Européenne de Révision S. à r.l., ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

5.- Le siège social est fixé à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. WAGENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32775. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102775/152.

(130123983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Slovtop S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.654.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102763/10.

(130124232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Woiver R6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.199.

L'an deux mil treize, le vingt-six juin.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«WOIWER R6 S.A.»

établie et ayant son siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 145.199,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2009, publié au Mémorial C numéro 711 du 1^{er} avril 2009, page 34.104, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 22 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1.709 du 21 août 2010, page 81.996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude MULLER

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET

L'assemblée choisit comme scrutateur Claude MULLER

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente (30) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Diminution du capital social de la société et modification du nombre d'actions et modification de l'article 3 des statuts
3. Révocations de tous les administrateurs
4. Nomination des nouveaux administrateurs
5. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de diminuer le capital social au montant de trente-deux mille euros (32.000.- €) et de modifier le nombre d'actions à 32.

Le montant de la réduction du capital sera remboursé aux actionnaires.

Par conséquent l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000.-€) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-€) chacune.»

Au vu du changement précédent le capital social est souscrit comme suit:

- | | |
|--|-----------|
| 1) La société anonyme «JULA S.A.» avec siège social à L-4463 Soleuvre, 1 rue Prince Jean,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.187 | 8 actions |
| 2) La société à responsabilité limitée «AKOF PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L-1630
Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro
B 160.723 | 8 actions |
| 3) La société à responsabilité limitée «LITA PARTICIPATIONS S.à r.l.» avec siège social à L- 1630
Luxembourg, 46 rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro
B 160.720 | 8 actions |
| 4) La société à responsabilité limitée «Financière Schmit & Schmit SARL» avec siège social à L-8079
Bertrange, 117A rue de Leudelange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro
B 135.315 | 8 actions |

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer les administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonction avec effet au jour des présentes et leur accorde plein et entière décharge de la mission accomplie par eux depuis le jour de leur nomination jusqu'au jour des présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée à la fonction d'administrateur:

- 1) Monsieur Lino DAS NEVES CARDOSO, entrepreneur, né le 26 juillet 1962 à Mata Mourisca, Portugal, demeurant à L-4499 Limpach, 11 Op Wisschen;

2) Monsieur Marc PELLER, né le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4 am Brill;

3) Monsieur Stephan SCHMIT, né le 4 mai 1976 à Luxembourg, demeurant à L-8085 Bertrange, 14 rue Michel Lentz

Est nommé à la fonction d'administrateur délégué, Monsieur Marc PELLER, né le 31 août 1954 à Luxembourg, demeurant à L-8356 Garnich, 4 am Brill.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille euros (1.000.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: T. DAXHELET, C. MULLER, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8840. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102877/94.

(130124497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Traxys Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.562.

Les comptes annuels statutaires au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

TRAXYS EUROPE S.A.

Serge WEBER

Group Secretary

Référence de publication: 2013102831/14.

(130123998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.
